



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 D 01220

Numéro SIREN : 794 331 215

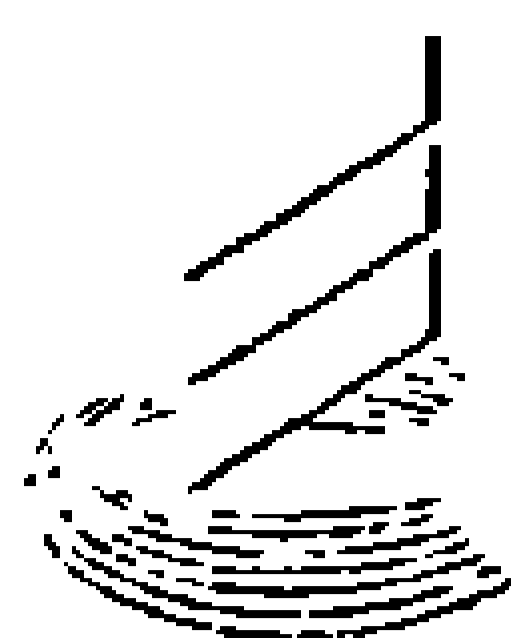
Nom ou dénomination : SCI JLT HENRI MARTIN

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2015 sous le numéro de dépôt 114705



1511480701

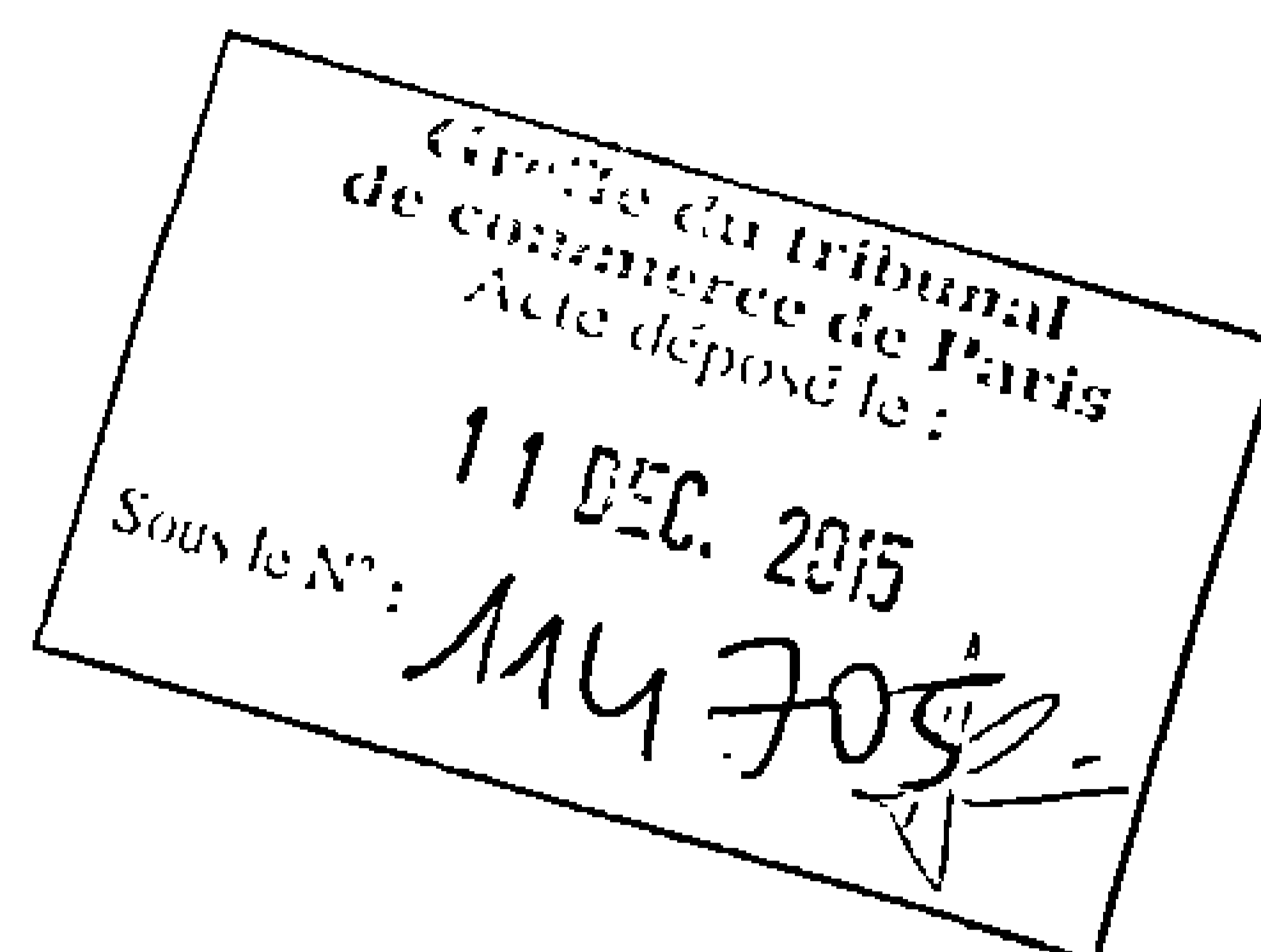
DATE DEPOT : 2015-12-11
NUMERO DE DEPOT : 2015R114705
N° GESTION : 2014D01220
N° SIREN : 794331215
DENOMINATION : SCI JLT HENRI MARTIN
ADRESSE : 115 avenue Henri Martin 75016 Paris
DATE D'ACTE : 2015/12/09
TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
NATURE D'ACTE :



Bruno ORBAN

Commissaire aux comptes

R 19/12/15



140 120

SCI JLT HENRI MARTIN

Société Civile Immobilière au capital de 1.000 Euros

Siège social : 115, Avenue Henri Martin

75016 PARIS

794 331 215 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LA TRANSFORMATION DE LA SCI JLT HENRI MARTIN EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE

Ce rapport contient 16 pages y compris les annexes

BLOCKORBAN
26 avenue du Maréchal Joffre
BP 90236
60631 CHANTILLY Cedex
E-mail : bruno.orban@orange.fr
Port : 06.45.52.45.10 Tél : 03.44.57.84.86 Fax : 03.44.57.85.03

SAS au capital de 20.000 Euros
501 595 409 RCS Compiègne

SCI JLT HENRI MARTIN

Société Civile Immobilière au capital de 1.000 Euros

Siège social : 115, Avenue Henri Martin

75016 PARIS

794 331 215 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LA TRANSFORMATION DE LA SCI JLT HENRI MARTIN EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 30 novembre 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31/12//2014, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 402K€ pour ce premier exercice de 17 mois, une perte nette de 1018K€, et des capitaux propres négatifs de 1017K€.

Les charges d'exploitation comprennent les frais liés à l'acquisition de l'immeuble pour un total de 630K€. La dotation aux amortissements et les charges financières représentent 615K€. Ces trois postes expliquent donc près de 90% des charges de l'exercice clos le 31/12/2014.

La valeur nette de l'immeuble, soit 6820K€, constitue la quasi intégralité de l'actif de la société.

Les dettes correspondent essentiellement à l'emprunt (6732K€) et au compte courant associé (1063K€).

Aucun élément incorporel ne figure à l'actif du bilan.

Aucun litige pouvant donner lieu à la constitution de provisions n'a été porté à notre connaissance.

Les autres postes du bilan et du compte de résultat n'appellent pas de commentaires particuliers.

Compte tenu des chiffres connus au 31/10/2015, l'exercice clos le 31/12/2015 devrait se solder par une perte nette comprise entre 250 et 300K€.



Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Les opérations de restructuration en cours et préalables à la décision de transformation vont modifier en profondeur la structure du bilan :

-Apport par l'associée unique de parts sociales de diverses sociétés civiles immobilières pour un total de 33.658K€.

-Augmentation de capital corrélative.

-Réduction du capital de 1.346KE par imputation sur le report à nouveau négatif pour 1.018K€ et inscription à un compte de réserve indisponible pour 328K€.

Ces opérations sont détaillées dans le projet d'assemblée joint au présent rapport.

Suite à ces dernières, le montant des fonds propres excéderait légèrement le capital social de 32.313K€.

31

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de l'adoption définitive des opérations juridiques décrites ci-dessus, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'est pas stipulé d'avantages particuliers.

Fait à CHANTILLY,
Le 9 décembre 2015



Bruno ORBAN
SAS BLOCKORBAN
Commissaire aux comptes et à la
transformation

ANNEXES :
ACTE DE DESIGNATION DU 30 NOVEMBRE 2015
PROJET D'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE (augmentation et réduction du capital)
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014

SCI JLT HENRI MARTIN
Société civile immobilière
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 115 avenue Henri Martin
75016 PARIS
794 331 215 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze,
Le 30 novembre,

La soussignée, Madame Blanche TOLEDANO, demeurant 115 avenue Henri Martin à PARIS (75116),

Associée Unique propriétaire de la totalité des 10 parts sociales de 100 Euros composant le capital de la Société SCI JLT HENRI MARTIN (ci-après « la Société »),

1. APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

L'Associée Unique envisage la transformation de la Société en société par actions simplifiée.

Cette transformation ne pourra être décidée par l'Associée Unique que sur présentation par un Commissaire à la Transformation, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, d'un rapport sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associé ou de tiers, ainsi que sur la situation de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce.

2. A PRIS LA DECISION SUIVANTE PORTANT SUR :

- La désignation d'un Commissaire à la Transformation.

DECISION UNIQUE


La collectivité des associés décide de désigner en qualité de Commissaire à la Transformation chargé d'établir le rapport sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, ainsi que sur la situation de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce :

Cabinet BLOCKORBAN
Commissaire aux Comptes
26 avenue du Marechal JOFFRE
60631 CHANTILLY

RT

*
* *

Le présent procès-verbal, constatant les décisions de l'Associée Unique en date du 30 novembre 2015, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par l'Associée Unique sera conservé dans les archives sociales.



Madame Blanche TOLEDANO

SCI JLT HENRI MARTIN
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 115 avenue Henri Martin
75016 PARIS
794 331 215 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU _____**

L'an deux mille quinze,
Le _____,

La soussignée, Madame Blanche TOLEDANO, demeurant 115 avenue Henri Martin à PARIS (75116),

Associée Unique propriétaire de la totalité des 10 parts sociales de 100 Euros composant le capital de la Société SCI JLT HENRI MARTIN (ci-après « la Société »),

I - APRES AVOIR RAPPELE AU PREALABLE QUE :

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du _____, Madame Blanche TOLEDANO a fait apport à la Société de parts lui appartenant dans le capital des Sociétés SCI LACOMBE, SCI DU TRAPEZE, SCI CLAIROISE, SCI BOULEVARD DE NORMANDIE, SCI PIPOBAR76, SCI TLR, SCI TOURLARIV, SCI GRAND OUEST, SCI IMMOBAR 76, SCI LE BARENTIN, SCI MATTHIAS et SCI DE LA RUE DES JACOBINS.

Ces apports ont été consentis moyennant la réalisation d'une augmentation de capital de la société SCI JLT HENRI MARTIN par émission de parts nouvelles à attribuer à Madame Blanche TOLEDANO en rémunération de ses apports.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

1- Augmentation de capital suite aux apports de parts de SCI

- Approbation de l'apport des parts des SCI et de son évaluation,
- Augmentation du capital en vue de rémunérer l'apport susvisé,
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital,

2- Réduction de capital pour apurement de pertes antérieures

- Réduction du capital par voie de diminution de la valeur nominale des parts sociales,
- Modification corrélatrice des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

1 - Augmentation de capital suite aux apports de parts de SCI

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique prend acte des dispositions du contrat d'apport en date du _____, aux termes duquel Madame Blanche TOLEDANO a apporté à la Société des parts de différentes sociétés civiles immobilières lui appartenant, dans les proportions suivantes :

- 98 parts sociales de la SCI LACOMBE, ci 98 parts
Numérotées de 2 à 5 et de 7 à 100
- 98 parts sociales de la SCI DU TRAPEZE, ci 98 parts
Numérotées de 2 à 5 et de 7 à 100
- 98 parts sociales de la SCI CLAIROISE, ci 98 parts
Numérotées de 2 à 5 et de 7 à 100
- 98 parts sociales de la SCI BOULEVARD DE NORMANDIE, ci 98 parts
Numérotées de 2 à 5 et de 7 à 100
- 98 parts sociales de la SCI PIPOBAR76, ci 98 parts
Numérotées de 2 à 5 et de 7 à 100
- 98 parts sociales de la SCI TLR, ci 98 parts
Numérotées de 2 à 5 et de 7 à 100
- 98 parts sociales de la SCI TOURLARIV, ci 98 parts
Numérotées de 2 à 5 et de 7 à 100
- 98 parts sociales de la SCI GRAND OUEST, ci 98 parts
Numérotées de 2 à 5 et de 7 à 100
- 98 parts sociales de la SCI IMMOBAR 76, ci 98 parts
Numérotées de 2 à 5 et de 7 à 100
- 98 parts sociales de la SCI LE BARENTIN, ci 98 parts
Numérotées de 2 à 90 et de 92 à 100
- 272 parts sociales de la SCI MATTHIAS, ci 272 parts
Numérotées de 128 à 399
- 99 parts sociales de la SCI DE LA RUE DES JACOBINS, ci 99 parts
Numérotées de 2 à 100

Ces apports ont été évalués à la somme globale de 33.658.380 Euros, soit une évaluation ressortant pour chacun des apports, comme suit :

- Pour les 98 parts de la SCI LACOMBE 1.548.400 Euros
- Pour les 98 parts de la SCI DU TRAPEZE 1.911.000 Euros
- Pour les 98 parts de la SCI CLAIROISE 1.786.600 Euros
- Pour les 98 parts de la SCI BOULEVARD DE NORMANDIE 392.000 Euros
- Pour les 98 parts de la SCI PIPOBAR76 1.881.600 Euros
- Pour les 98 parts de la SCI TLR, ci 744.800 Euros
- Pour les 98 parts de la SCI TOURLARIV, ci 2.734.200 Euros
- Pour les 98 parts de la SCI GRAND OUEST, ci 980 Euros
- Pour les 98 parts de la SCI IMMOBAR 76, ci 4.390.400 Euros
- Pour les 98 parts de la SCI LE BARENTIN, ci 6.752.200 Euros
- Pour les 272 parts de la SCI MATTHIAS, ci 5.358.400 Euros
- Pour les 99 parts de la SCI DE LA RUE DES JACOBINS, ci 6.157.800 Euros

Ces apports sont rémunérés au moyen de l'attribution au profit de Madame Blanche TOLEDANO de 336 584 parts sociales de 100 Euros de valeur nominale de la Société, émises au pair, à créer à titre d'augmentation de capital de la Société.

L'Associée Unique accepte et approuve chacun des apports et leur rémunération, sous les charges, clauses et conditions stipulées au contrat d'apport, ainsi que l'évaluation globale de ces apports pour un montant de 33.658.380 Euros.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide, à titre de rémunération des apports approuvés sous sa première décision, d'augmenter le capital social d'un montant de 33.658.380 Euros, pour le porter de 1.000 Euros à 33.659.380 Euros par émission au pair de 336 584 parts sociales nouvelles de 100 Euros de valeur nominale chacune, numérotées de 11 à 336.594, entièrement libérées. Elles sont attribuées en totalité à Madame Blanche TOLEDANO en rémunération de son apport.

Les parts sociales nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux parts anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales.

Ces parts nouvelles donneront droit à tout dividende versé au titre de l'exercice en cours.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique, en conséquence des décisions précédentes, constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital par apport en nature de Madame Blanche TOLEDANO.

2 - Réduction de capital pour apurement de pertes antérieures

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique, après avoir constaté que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, dûment approuvés, font apparaître une perte de 1.017.891 Euros, décide de réduire le capital social d'une somme de 1.346.376 Euros pour le ramener de 33.659.380 Euros à 32.313.004 Euros par :

- Imputation sur le compte report à nouveau négatif à concurrence du montant des pertes constatées, soit 1.017.891 Euros ;
- Inscription au compte de réserve spéciale indisponible pour la différence, soit 328.485 Euros.

L'Associée Unique décide de réaliser cette réduction du capital par voie de diminution de la valeur nominale de chaque part sociale qui passe ainsi de 100 Euros à 96 Euros.

CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique, en conséquence des décisions précédentes constatant la réalisation définitive de l'augmentation puis de la diminution de capital social, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article dénommé « CAPITAL SOCIAL » des statuts :

CAPITAL SOCIAL

TOTAL DES APPORTS

Ce paragraphe est désormais libellé comme suit :

« La valeur des apports à la constitution de la Société est de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Aux termes des décisions de l'Associée Unique en date du _____, le capital social a été augmenté d'un montant de 33.658.380 Euros.

Cette augmentation a été réalisée par voie d'apports en nature consentis par Madame Blanche TOLEDANO, portant sur :

- 98 parts sociales de la société SCI LACOMBE,
- 98 parts sociales de la société SCI DU TRAPEZE,
- 98 parts sociales de la société SCI CLAIROISE,
- 98 parts sociales de la société SCI BOULEVARD DE NORMANDIE
- 98 parts sociales de la société SCI PIPOBAR76,
- 98 parts sociales de la société SCI TLR,
- 98 parts sociales de la société SCI TOURLARIV,
- 98 parts sociales de la société SCI GRAND OUEST,
- 98 parts sociales de la société SCI IMMOBAR 76,
- 98 parts sociales de la société SCI LE BARENTIN
- 323 parts sociales de la société SCI MATTHIAS,
- 99 parts sociales de la société SCI DE LA RUE DES JACOBINS.

En rémunération de ces apports, le capital social a été augmenté de 33.658.380 Euros, pour le porter de 1.000 Euros à 33.659.380 Euros, par émission au pair de 336 584 parts nouvelles de 100 Euros de valeur nominale chacune.

Aux termes des décisions de l'Associée Unique en date du _____, le capital social a été réduit d'une somme de 1.346.376 Euros pour être ramené de 33.659.380 Euros à 32.313.004 Euros par voie de diminution de la valeur nominale de chaque part sociale qui est passée de 100 Euros à 96 Euros.

Total des apports : TRENTE-DEUX MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE QUATRE EUROS (32.313.004 EUR). »

CAPITAL

Ce paragraphe est désormais libellé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de : TRENTE-DEUX MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE QUATRE EUROS (32.313.004 EUR).

Il est divisé en 336 594 parts, de QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS (96 EUR) chacune, numérotées de 1 à 336 594, attribuées aux associés comme suit :

Madame Blanche TOLEDANO

TROIS CENT TRENTE-SIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE parts numérotées de 1 à 336.594 »

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

*
* *

Le présent procès-verbal, constatant les décisions de l'Associée Unique en date du _____, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par l'Associée Unique sera conservé dans les archives sociales.

Madame Blanche TOLEDANO

Bilan actif

SCI ULT HENRI MARTIN

N° SIRET : 79433121500028

Au : 31/12/2014

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Montant net	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL					
	Immobilisations corporelles	Terrains	6 800 000	368 333	6 431 666	
		Constructions				
Inst. techniques, mat. out. industriels		369 033	21 004	348 028		
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	7 169 033	389 337	6 779 695			
Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	40 890		40 890		
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
Autres immobilisations financières						
TOTAL	40 890		40 890			
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits Intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances	Clients et comptes rattachés				
		Autres créances	47 951		47 951	
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	47 951		47 951			
Placements	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités					
TOTAL						
Charges constatées d'avance						
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
Renvois :						
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des Immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété						

Bilan Passif

SCI JLT HENRI MARTIN

Au: 31/12/2014

• Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 000)	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-1 017 891		
Situation nette avant répartition	-1 016 891		
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 779 351	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 063 207	
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 791		
Dettes fiscales et sociales	2 079		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance		7 885 428	
Écart de conversion passif			
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	6 395 459	
	à moins d'un an	1 489 969	
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	4 920	
(3) dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

SCI JLT HENRI MARTIN

Périodes

18/07/2013

31/12/2014

Durées

0 mois
17 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		France	Expatriation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens			402 497	
	- Services	402 497		402 497	
	Chiffre d'affaires net	402 497		402 497	
	Production stockée				
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			15 901	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					
Autres produits					
			Total	418 399	
Charges d'exploitation	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			798 689	
	Impôts, taxes et versements assimilés			5 208	
	Salaires et traitements			12 447	
	Charges sociales			5 139	
	Dotations amortissements	- sur immobilisations		389 337	
	d'exploitation provisions	- sur actif circulant			
- pour risques et charges					
Autres charges					
			Total	1 210 822	
				-792 422	
Crédits	Bénéfice attribué ou perte transférée				B
	Perte supportée ou bénéfice transféré				C
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			271	
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
			Total	271	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			225 739	
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			Total	225 739	
				-225 468	
			Résultat financier	D	
				-225 468	

Compte de résultat

SCI JLT HENRI MARTIN

Périodes 18/07/2013 31/12/2014 Durées 0 mois 17 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	0	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		
Résultat exceptionnel		F	0
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		